



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLÉ HORLOGÈRE  
URBENNE TROPOLÉ  
METROPOLI OROLOGIARIA  
WALCHMÄKING METROPOLIS

SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Changement d'affectation d'une partie  
du bien-fonds 5826/70

Extrait modifiant le plan de la zone d'urbanisation 2  
sanctionné le 11 août 1999

L:\Urbanisme\Aménagement du territoire\PRACY\Changement d'affectation\Sud Semeuse BF 5826 epl\plans\idé\zonage BF 5826  
epl.dwg

Architecte / urbaniste: PC	N° du plan: 1	Date: 15.07.2010	Echelle: 1/5000	Format: A3	Dess.: ChR
Mise à jour: 20.12.2010					

Etablie sur la base des données de la mensuration officielle du 11.02.2010

LEGENDE:

	ZV	Zone de verdure		PEAO	Périmètre de protection de l'aéroport
	ZHMD	Zone d'habitation à moyenne densité		PT	Périmètre du stand de tir
	ZHHD	Zone d'habitation à haute densité			Limite à la forêt à 20m
	ZUP	Zone d'utilité publique		ZUD	Zone d'utilisation différée
	ZI	Zone industrielle			Secteur soumis à prescriptions spéciales
	ZP1	Zone de protection cantonale (zone de biotope)			

Auteur du plan/règlement 		Signature Au nom du Conseil communal Le/La président(e) :  Le/La Chancelier (ère) :	
La Chaux-de-Fonds, le : 08.02.2011		La Chaux-de-Fonds, le : 09.02.2011	
Préavis Le Conseiller d'Etat chef du Département de la gestion du territoire		Adoption par arrêté de ce jour Au nom du Conseil général Le/La président(e) : Le secrétaire :	
Neuchâtel, le :		La Chaux-de-Fonds, le :	
Mise à l'enquête publique du au Au nom du Conseil communal Le/La président(e) : Le/La Chancelier (ère) :		Approbation par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président(e) : Le/La Chancelier (ère) :	
La Chaux-de-Fonds, le :		Neuchâtel, le :	
Sanction par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président(e) : Le/La Chancelier (ère) :			
Neuchâtel, le :			

ETAT AVANT MODIFICATION



ETAT APRES MODIFICATION



Echelle 1/5000

